

CONSIGNES SANITAIRES



Que faire en cas de contact avec une personne infectée
(élèves, professeur·e·s et PAT)



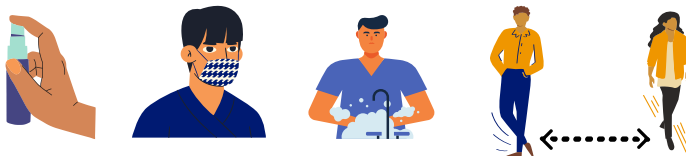
1a

Vous êtes contacté·e par le service du médecin cantonal ou par le biais de l'application SwissCovid, car vous avez eu avec cette personne un contact étroit. -->**Vous suivez alors leurs directives.**

1b

Vous n'êtes pas contacté·e par le service du médecin cantonal ou par l'application SwissCovid. Vous suivez alors les consignes suivantes:

- Respectez scrupuleusement les règles d'hygiène et de conduite.



2

- Observez votre état de santé

3

- Si des symptômes de la maladie apparaissent, suivez les recommandations "Que faire en cas de symptômes"

